

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**L'adjudication aura lieu le mardi 9 février 2021 à 13h30**

Au Palais de Justice de BOBIGNY (93) - 173 avenue Paul Vaillant Couturier, Salle n° 1

**EN UN SEUL LOT**

Dans un ensemble immobilier dénommé Résidence « LE CLOS DE L'AUXERROIS »

sis à **PANTIN (93500)**

4-6 rue Lépine et 5-7 rue Palestro

Cadastrés section V n° 58, section V n° 59, section V n° 69, section V n° 161

LOT NUMÉRO VINGT NEUF (29) : un **APPARTEMENT** portant le n° 201, dans le bâtiment 2, au rez-de-chaussée, de deux pièces principales, comprenant selon procès-verbal dressé par Maître COTI, Huissier de Justice Associé à ROSNY SOUS BOIS (93), en date du 8 avril 2019 : entrée, placard, salle de bains avec WC, pièce principale, coin cuisine, TERRASSE, une chambre.

Le tout d'une superficie privative de **35,87 M<sup>2</sup>**. Selon même PV, les lieux sont occupés.

LOT NUMÉRO CENT DIX SEPT (117) : un **EMPLACEMENT DE VOITURE** portant le numéro 58, dans le Bâtiment P, au 1<sup>er</sup> sous-sol.

Cette vente a lieu à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES** de l'immeuble dénommé LE CLOS DE L'AUXERROIS sis 4-6 rue Lépine, 5-7 rue Palestro 93500 PANTIN, représenté par son Syndic en exercice, le Cabinet LOISELET & DAIGREMONT, SA au capital de 3.000.000 euros, immatriculée sous le numéro 542 061 015 au RCS de NANTERRE, dont le siège social est sis 67 Route de la Reine 92773 BOULOGNE CEDEX, pris en son Agence PARIS 19<sup>ème</sup> sise 18 Bis rue de l'Ourcq 75019 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège et spécialement autorisé à cet effet suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale des Copropriétaires du 28 SEPTEMBRE 2018, ayant pour Avocat Maître Myriam CALESTROUPAT, Avocat Associé de la SCPA CALESTROUPAT - THOMAS & Associés, Avocat Associé au Barreau de la Seine Saint Denis.

**MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)**

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

**CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre**

Fait et rédigé à MONTREUIL SOUS BOIS, le 10 décembre 2020, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Myriam CALESTROUPAT  
S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À Maître Myriam CALESTROUPAT, Membre Associé de la SCPA CALESTROUPAT-THOMAS & Associés, Avocat, 8 ter Boulevard Henri Barbusse (93100) MONTREUIL, TEL. 01.48.58.17.06, mail : [cabinet@fgtavocats.com](mailto:cabinet@fgtavocats.com), dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ► À Maître Éléonore DANIAULT, Avocat au Barreau de PARIS, 116 Boulevard Saint Germain 75016 PARIS, TEL. 01.56.23.00.99 ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 19/05676) ► Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) [www.licitor.com](http://www.licitor.com) [www.avoventes.fr](http://www.avoventes.fr)

Sur les lieux pour visite le **mercredi 3 février 2021 de 14h30 à 15h00**